

Lettre aux actionnaires

Paris, le 17/07/2019

Objet : SICAV La Française – Compartiment La Française Moderate Multibonds

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire du compartiment La Française Moderate Multibonds de la SICAV « La Française » et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

1. L'opération

1.1 Modifications soumises à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers

Dans le contexte des niveaux de taux actuels, les actifs risqués nous semblent toujours attractifs en termes de rendement. Or, le cadre de gestion actuel du compartiment La Française Moderate Multibonds ne permet pas de s'exposer suffisamment sur ce type d'actifs.

Ainsi, le conseil d'administration de votre SICAV a décidé de repositionner le compartiment La Française Moderate Multibonds sur une stratégie visant à optimiser la performance du fonds.

Dans cet esprit, à compter du 13/08/2019, le fonds investira dans des instruments de dette à taux variables ou fixes variabilisés. Plus précisément, le fonds investira dans des titres de créance négociables à taux fixe ou variable, des certificats de dépôt et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un émetteur d'un pays membre de la zone Euro ou de l'OCDE.

Ces modifications impliquent un changement de l'objectif de gestion, de la stratégie d'investissement et du profil rendement / risque de votre fonds.

Cette mutation a reçu l'agrément de l'AMF en date du 12/07/2019 et sera effective le 13/08/2019.

Si cette mutation n'est pas conforme à vos souhaits, vous pouvez obtenir le rachat de vos titres sans frais, à tout moment, le compartiment n'appliquant pas de commission de rachat.

1.2 Changements non soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers

En vue de refléter la nouvelle stratégie de gestion mise en œuvre, la dénomination du compartiment sera modifiée et deviendra La Française Global Floating Rates à compter du 13/08/2019.

La dénomination des actions du fonds seront également modifiées, les actions « R », « C » et « S » deviendront respectivement « R O », « C O » et « S O ». De plus, 3 nouvelles catégories d'action seront créées, les actions « R », « I » et « S »

2. Les modifications entraînées par l'opération

Les principales évolutions de votre investissement sont décrites ci-dessous ainsi qu'en annexe.

Une société du Groupe La Française

www.la-francaise.com

La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA : FR 18 314 024 019
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • www.amf-france.org

- Modification du profil rendement / risque : oui
- Augmentation du profil rendement / risque : oui
- Augmentation des frais : non

2.1 Profil de risque

Cette opération résulte en une augmentation du risque de taux (détail ci-après).

- **Modification de l'objectif de gestion**

Tandis que l'objectif actuel de votre fonds est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'Euribor 3 mois + 0,75%, sur la période de placement recommandée de 2 ans, le fonds aura désormais pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 2 ans une performance nette de frais supérieure à celle de :

- Euribor 3 mois capitalisé + 115 points de base pour les parts R O et R
- Euribor 3 mois capitalisé + 150 points de base pour la part C et I
- Euribor 3 mois capitalisé + 163 points de base pour la part S O et S

- **Modification de la stratégie d'investissement**

La stratégie de votre fonds sera modifiée à l'issue de la transformation.

Dans l'état actuel, le fonds a recours à quatre types de stratégies :

- une stratégie directionnelle cherchant à optimiser la performance du portefeuille en fonction des anticipations de taux et d'inflation, fondée sur l'utilisation des obligations à taux fixe, des dérivés et des obligations indexées sur l'inflation ;
- une stratégie de courbe des taux, visant à exploiter les variations de l'écart entre les taux à long terme et les taux à court terme ;
- une stratégie d'arbitrage visant la recherche de valeur relative sur les différentes classes d'actifs obligataires ;
- une stratégie crédit, fondée sur l'utilisation d'obligations émises par le secteur privé.

Après la mutation, votre fonds cherchera à capter la prime de risque crédit tout en minimisant la sensibilité au risque de taux, en investissant dans des instruments de dette à taux variables ou fixes variabilisés (instruments de dette à taux fixe swappés en taux variable). Le Gestionnaire utilisera des critères qualitatifs et quantitatifs pour l'allocation géographique. Plus précisément, le fonds investira dans des titres de créance négociables à taux fixe ou variable, des certificats de dépôt et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un émetteur d'un pays membre de la zone Euro ou de l'OCDE.

Contrairement à la stratégie actuelle, le fonds pourra investir jusqu'à 50% de son actif net dans des titres assortis d'une notation High Yield (entre BB+ et B- inclus selon Standard & Poor's ou entre Ba1 et B3 inclus selon Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) et jusqu'à 20% dans des titres non notés.

Aujourd'hui, la fourchette de sensibilité est comprise entre -2 et 4. A compter du 13/08/2019, elle sera comprise entre 0 et 0,5.

Concernant les instruments dérivés, le fonds ne sera plus autorisé à investir dans des options mais pourra investir dans Corss-currency swap, perfect swap et des dérivés de crédit.

Par ailleurs, le fonds pourra désormais avoir recours à des Total Return Swaps (TRS) dans la limite de 25% maximum de l'actif net. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de TRS pourra représentée 10 % de l'actif.

2.2 Frais

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif de l'ensemble des frais.

	Avant la mutation La Française Moderate Multibonds	Après la mutation La Française Global Floating Rates
Commission de souscription (non acquise au fonds)	Actions R / C / S : 3% maximum	Actions R O / C O / S O / R / I / S : 3% maximum
Commission de rachat (non acquise au fonds)	Néant	Néant
Frais de gestion financière	Action R : 0,748% TTC taux maximum Action S : 0,248 TTC taux maximum Action C : 0,448% TTC taux maximum	Actions R / R O : 0,70% TTC taux maximum Actions S / S O : 0,22 TTC taux maximum Actions C O / I : 0,35% TTC taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actions R / C / S : 0,052% TTC taux maximum	Toutes les actions : 0,052% TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Néant	Néant
Frais courants prélevés au cours du dernier exercice (31/12/2017)	Action R : 0,92% TTC taux maximum Action S : 0,36% TTC taux maximum Action C : 0,62% TTC taux maximum	N/A
Frais courants estimés (exercice en cours)	N/A	Actions R O / R : 0,75% TTC taux maximum Actions S O / S : 0,27% TTC taux maximum Actions C O / I : 0,40% TTC taux maximum
Commissions de mouvement	Instruments monétaires : 0,012%TTC ; Autres produits de taux : 0,024%TTC; Convertibles < 5 ans : 0,06%TTC; Convertibles > 5 ans : 0,24%TTC ; Actions : 0,36%TTC Futures : 5 € par lot Swaps de taux et swaps de change : 35€	Néant
Commission de surperformance	Actions C, S et R : La part variable des frais de gestion représentera 24% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'Euribor 3 mois + 0.75%. Action S : commission de surperformance plafonnée à 0,15% de l'actif net moyen* (*actif net moyen calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance et retraité des provisions de frais de gestion variables), à compter du 1er janvier 2017.	Néant

Vous trouverez en annexe : un tableau détaillé de la situation avant et après les changements opérés.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document clé pour l'investisseur (DICI).

En raison de la modification du profil de risque, les options suivantes vous sont offertes :

- La modification vous convient : aucune action de votre part n'est nécessaire,

- La modification ne vous convient pas : vous avez la possibilité de sortir sans frais, le fonds n'appliquant pas de commission de rachat.
- Vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.

Les DICI et le prospectus du compartiment La Française Moderate Multibonds de la SICAV La Française sont disponibles sur le site : www.la-francaise.com ou auprès de : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT – Département Marketing -128 boulevard Raspail – 75006 PARIS –ou e-mail : contact-valeursmobilières@la-francaise.com

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean-Luc HIVERT
Directeur Général
La Française Asset Management

ANNEXES

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques avant et après la mutation.

	La Française Moderate Multibonds Avant la mutation	après la mutation La Française Global Floating Rates
Code ISIN	Action R : FR0012890333 Action S : FR0012336758 Action C : FR0007053640	Action R O : FR0012890333 Action S O : FR0012336758 Action C O : FR0007053640 Action R : Action S : Action I :
Classification	Obligations et autre titres de créances internationaux	Obligations et autres titres de créances internationaux
Indice de référence	Le fonds n'est ni indiciel, ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indice Euribor 3 mois.	Le fonds n'est ni indiciel, ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indice Euribor 3 mois.
Objectif de gestion	La Française Moderate Multibonds a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'Euribor 3 mois + 0,75%, sur la période de placement recommandée de 2 ans.	Le fonds a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 2 ans une performance nette de frais supérieure à celle de : <ul style="list-style-type: none"> o Euribor 3 mois capitalisé + 115 points de base pour les parts R O et R o Euribor 3 mois capitalisé + 150 points de base pour la part C O et I o Euribor 3 mois capitalisé + 163 points de base pour la part S O et S
Stratégie d'investissement	<p>Le fonds a recours à quatre types de stratégies :</p> <p>(i) une stratégie directionnelle courte ou longue, cherchant à optimiser la performance du portefeuille en fonction des anticipations de taux et d'inflation, fondée sur l'utilisation des obligations à taux fixe, des dérivés et des obligations indexées sur l'inflation;</p> <p>(ii) une stratégie de courbe des taux, visant à exploiter les variations de l'écart entre les taux à long terme et les taux à court terme;</p> <p>(iii) une stratégie d'arbitrage visant la recherche de valeur relative sur les différentes classes d'actifs obligataires;</p> <p>(iv) une stratégie crédit, fondée sur l'utilisation d'obligations émises par le secteur privé.</p> <p>La sensibilité du fonds est pilotée afin de limiter l'exposition au risque de taux et capter le potentiel de valorisation des dettes détenues sur des critères plus spécifiques (pente de la courbe, niveaux de taux, anticipations d'inflation, volatilité,...).</p> <p>Par la composition de son portefeuille, le fonds offre aux investisseurs une alternative de diversification obligataire.</p> <p>L'objectif de volatilité cible du fonds est fixé</p>	<p>Le Gestionnaire d'investissement cherche à capter la prime de risque crédit tout en minimisant la sensibilité au risque de taux, en investissant dans des instruments de dette à taux variables ou fixes variabilisés (instruments de dette à taux fixe swappés en taux variable). Le Gestionnaire utilise des critères qualitatifs et quantitatifs pour l'allocation géographique.</p> <p>Plus précisément, le fonds investit dans des titres de créance négociables à taux fixe ou variable, des certificats de dépôt et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un émetteur d'un pays membre de la zone Euro ou de l'OCDE.</p> <p>Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans de la dette privée et/ou dans des titres émis par des États ou assimilés (parapublics, garantis, supra nationaux) à taux fixe, variable ou variabilisé.</p> <p>Le fonds peut investir dans des titres dotés d'une notation Investment Grade (supérieure ou égale à BBB- selon Standard & Poor's ou à Baa3 selon Moody's ou équivalent selon l'analyse de la</p>

Une société du Groupe La Française

www.la-francaise.com

La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA: FR 18 314 024 019
 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • www.amf-france.org

	<p>à 2 % dans des conditions normales de marché.</p> <p>Le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif dans des titres émis par des États ou assimilés (parapublics, garantis, supra nationaux) et/ou dans de la dette privée.</p> <p>Le fonds pourra investir dans la limite de 10% dans des contingent convertibles bonds ("Cocos"). Les « CoCos » présentent un caractère plus spéculatif et un risque de défaut plus important qu'une obligation classique mais ces titres obligataires contingent convertible seront recherchés dans le cadre de la gestion du fonds compte tenu de leur rendement important. Cette rémunération vient en compensation du fait que ces titres peuvent être convertis en fonds propres (actions) ou subir une perte en capital en cas de déclenchement des clauses contingentes de l'institution financière concernée (franchissement d'un seuil de capital prédéfini dans le prospectus d'émission d'une obligation subordonnée).</p> <p>Les obligations du secteur privé ont une notation au moins égale à BBB- (équivalent Standard & Poor's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations et effectuera une analyse crédit lors de l'investissement.</p> <p>En cas de dégradation de la notation d'un émetteur d'un titre déjà investi en portefeuille, la société de gestion procédera, dans les meilleurs délais, à la vente de cet actif dans le respect de l'intérêt des porteurs.</p> <p>Le gérant pourra investir dans des titres libellés en euro et/ou en devises. Dans la mesure où les titres ne sont pas libellés en euro, le gérant ne couvrira pas systématiquement le risque de change, le fonds pourra donc être exposé au risque de change dans la limite de 10% maximum de son actif.</p> <p>Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des parts ou actions d'OPC et/ou de fonds d'investissement répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Ils seront utilisés pour gérer la trésorerie ou réaliser l'objectif de gestion.</p> <p>Les stratégies d'arbitrage visent à (i) mettre en oeuvre une stratégie d'investissement des anticipations d'inflation qui diffèrent des</p>	<p>société de gestion) et High Yield (entre BB+ et B- inclus selon Standard & Poor's ou entre Ba1 et B3 inclus selon Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit.</p> <p>Le fonds peut investir dans les placements suivants, ou y être exposé, jusqu'à hauteur du pourcentage de l'actif net indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titres assortis d'une notation Investment Grade : 100 % • Titres assortis d'une notation High Yield : 50 % • Titres non notés : 20% • Obligations perpétuelles (dont obligations contingentes convertibles bonds - "CoCo") : 10% • Autres OPCVM/OPC : 10 % <p>Les « CoCos » présentent un caractère plus spéculatif et un risque de défaut plus important qu'une obligation classique mais ces titres obligataires contingent convertible seront recherchés dans le cadre de la gestion du fonds compte tenu de leur rendement important. Cette rémunération vient en compensation du fait que ces titres peuvent être convertis en fonds propres (actions) ou subir une perte en capital en cas de déclenchement des clauses contingentes de l'institution financière concernée (franchissement d'un seuil de capital prédéfini dans le prospectus d'émission d'une obligation subordonnée).</p> <p>En cas de dégradation de la notation d'un émetteur d'un titre déjà investi en portefeuille entraînant le non-respect des limites autorisées, le Gestionnaire procédera, dans les meilleurs délais, à la vente de cet actif dans le respect de l'intérêt des actionnaires.</p> <p>Le gérant pourra investir dans des titres libellés en euro et/ou autres devises. Dans la mesure où les titres ne sont pas libellés en euro, le gérant couvrira systématiquement le risque de change, un risque résiduel pourra néanmoins subsister, la couverture n'étant pas</p>
--	--	--

	<p>anticipations mesurées sur le marché ; les dérivés seront utilisés pour couvrir une partie des expositions soit en taux réels soit en indexation inflation ou (ii) tirer profit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des mouvements de courbe en se positionnant acheteur d'une échéance et vendeur d'une échéance sur la même courbe de taux ; les dérivés sont notamment utilisés pour réaliser la position vendeuse de la stratégie - des écarts entre courbes de taux. Les stratégies peuvent porter sur l'achat d'une maturité sur une courbe de taux et la vente de la même maturité sur la courbe de taux d'une autre devise ; les dérivés sont notamment utilisés pour réaliser la position vendeuse de la stratégie - des mouvements d'une prime de crédit ; les dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de taux d'une obligation afin de ne conserver que l'exposition sur sa prime de crédit - de la courbe de volatilité des taux. Les dérivés à composante optionnelle ou les swaps portant sur des références comme les références CMS ("Constant Maturity Swap") permettent de prendre des positions haussières ou baissières sur la volatilité des taux en différents points de la courbe 	<p>parfaite.</p> <p>Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des parts ou actions d'OPC et/ou de fonds d'investissement répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Ils seront utilisés pour gérer la trésorerie.</p>
<p>Instruments financiers à terme (couverture et/ou exposition)</p>	<p>Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : contrats à terme (futures), options, swaps. Chaque instrument répond à des stratégies de couverture ou d'exposition visant à (i) assurer la couverture générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché, (ii) reconstituer de façon synthétique des actifs particuliers ou (iii) augmenter l'exposition du fonds au risque de taux face au marché.</p> <p>L'exposition globale du portefeuille est limitée à 500% de l'actif du fonds.</p>	<p>Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : futures, swaps, asset swap, cross-currency swap, perfect swaps, change à terme, des Credit Default Swaps (CDS single name ou indice) et dérivé de crédit. Chaque instrument répond à des stratégies de couverture ou d'exposition visant à (i) assurer la couverture générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché, (ii) reconstituer de façon synthétique des actifs particuliers ou (iii) augmenter l'exposition du fonds à certains risques de marché.</p> <p>Le fonds pourra également avoir recours à des Total Return Swaps (TRS) dans la limite de 25% maximum de l'actif net. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de TRS pourra représentée 10 % de l'actif. Les actifs sous-jacents aux TRS pourront être des obligations corporate et des obligations souveraines.</p> <p>En outre, le fonds peut procéder à des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres pour (i) assurer le</p>

		<p>placement des liquidités disponibles (prise en pension) ou (ii) optimiser le rendement du portefeuille (prêt de titres).</p> <p>L'effet de levier indicatif (somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés) ne dépassera pas 300%.</p>
Zone géographique	Pays de l'OCDE: 0 - 100%	Zone Euro & OCDE: 0 - 100%
Durée de placement recommandée	2 ans	2 ans
Profil de risque	<p>Risque de perte en capital</p> <p>Risque discrétionnaire</p> <p>Risque de taux</p> <p>Risque de crédit</p> <p>Risque de baisse de l'inflation</p> <p>Risque de contrepartie</p> <p>Risque de change</p> <p>Risque lié aux obligations convertibles</p> <p>Risque de conflits d'intérêt potentiels</p>	<p>Risque de perte en capital</p> <p>Risque discrétionnaire</p> <p>Risque de change</p> <p>Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés</p> <p>Risque de taux</p> <p>Risque de crédit relatif aux titres « High Yield »</p> <p>Risque de contrepartie</p> <p>Risque de conflits d'intérêt potentiels</p> <p>Risque de liquidité</p> <p>Risque lié aux titres de créance subordonnés</p> <p>Risque lié aux obligations contingentes</p> <p>Risque lié aux obligations convertibles</p> <p>Risque de liquidité lié aux swaps de performance (TRS)</p>